

Method, le 20 mai 2019

**MUNICIPALITÉ
de
1438 MATHOD**

Case postale 52

Tél. 024 459 18 12

Fax 024 459 24 64

www.method.ch

Au Conseil Général
du 17/06/2019

Préavis municipal N° 26

Comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application de l'art. 93 de la Loi sur les Communes, la Municipalité présente les comptes 2018, élaborés selon les annexes.

Les comptes 2018 ont été approuvés par la Municipalité lors de la séance du 13 mai 2019.

Sur la base du bilan et comptes, ainsi que des rapports de la boursière et de la fiduciaire OFICO, les comptes communaux sont arrêtés comme suit pour l'année 2018 :

Charges :	CHF	3'172'929.27
Produits :	CHF	3'229'415.20
Excédent de produits :	CHF	56'485.93

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Method invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MATHOD

Vu le préavis N° 26 relatif au bilan et comptes de fonctionnement 2018

Vu l'examen détaillé de ceux-ci

Entendu le rapport de la Commission de gestion-finances chargée d'étudier ce préavis

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : D'approuver la gestion, les comptes de fonctionnement et le bilan de l'exercice 2018 tels que présentés.

Article 2 : D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion et finances.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2019.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

E. Piguet



La Secrétaire

C. Gaillard

Annexes : - rapport des comptes et de gestion 2018 de la Municipalité
- comptes du bilan et de fonctionnement 2018

1. Administration générale

Autorités

Aucune dépense particulièrement importante n'a été effectuée en 2018, les charges administratives courantes annuelles suivent le budget. Au niveau des recettes, une somme de CHF 13'000.-- (partie des salaires des municipaux) a été imputée dans les dicastères eau potable, épuration et déchetterie.

Administration

Les charges s'élèvent à : CHF 359'867.57 (budget CHF 337'400.--). Les postes les plus touchés sont : traitement du personnel pour CHF 131'331.55 correspondant à des heures effectuées par tout le personnel administratif, la concierge et l'aide-employé communal; caisse de pension pour CHF 29'560.80 contributions augmentées par les salaires 2018 de tout le personnel administratif ainsi que par les salaires 2017 et 2018 de la syndique atteignant le seuil d'entrée obligatoire de cotisation au 2^{ème} pilier, dû aux heures effectuées pour l'UAPE (Unité Accueil Pour Ecoliers); frais informatique pour CHF 20'338.95 incluant principalement l'hébergement de tout notre parc informatique et l'achat d'une nouvelle imprimante; frais d'honoraires & prestations de services pour CHF 41'458.10 contenant les honoraires de l'archiviste et du bureau technique pour les permis de construire qui sont refacturés aux propriétaires dans les émoluments. Les recettes sont plus élevées qu'au budget : CHF 88'175.60 (budget CHF 59'600.--). Elles coïncident essentiellement à l'imputation des salaires du personnel de conciergerie, de l'aide-employé communal et de l'administration, dans les divers bâtiments communaux et dans les dicastères eau potable, épuration, déchetterie pour CHF 65'450.75 ainsi qu'à l'encaissement d'émoluments pour CHF 19'406.- de permis de construire.

Aucune autre dépense particulièrement importante n'a été effectuée en 2018, les autres charges administratives courantes annuelles suivent bien le budget.

Affaires culturelles, loisirs

Participation versée à l'école de musique pour CHF 5'861.50, (CHF 9.50/habitant) on note une légère augmentation par rapport à 2017 qui était à CHF 8.50/habitant.

2. Finances

Impôts

Impôts	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Différence 2017-2018
Impôts personnes physiques	1'093'477.41	1'082'000.00	1'045'888.78	+47'588.63
Impôts personnes morales	20'031.90	54'100.00	21'179.15	-1'147.25
Droits mutation/gains immobiliers	209'748.75	10'000.00	19'790.85	+189'957.90
Succession/donations	106.50	2'000.00	0	+106.50
Impôt foncier	128'011.90	106'000.00	110'610.00	+17'401.90

Par rapport aux comptes 2017, nous constatons une augmentation de 4,55 % des recettes d'impôts des personnes physiques et une légère diminution pour les personnes morales. Cette augmentation est essentiellement due à une mise à jour de taxations définitives arriérées ainsi qu'à l'imposition sur la fortune de personnes qui ont un bien en propriété dans un pays européens. A noter que l'entrée des impôts sur les droits de mutation/gains immobiliers présente exceptionnellement pour 2018 une forte augmentation d'environ CHF 190'000.--. Il est important de rappeler que ces impôts-là ne sont pas maîtrisables et uniques. Au final, nous obtenons une majoration des revenus de tous les impôts en 2018 de CHF 259'346.83 par rapport au comptes 2017. Les pertes sur débiteurs pour des impôts non encaissés s'articulent à CHF 16'779.98. Au vu de ce résultat, la somme de CHF 250'000.-- a été imputée au fonds de réserve « travaux futurs »

Service financier

Globalement, les intérêts des dettes se montent à CHF 55'244.50. Les intérêts ont été affectés dans les différents dicastères : routes, eau potable, épuration et bâtiment communal « ancien congélateur ».

Le coût 2018 pour la péréquation s'élève à CHF 317'529.-- contre un retour de CHF 401'741.--. Pour le décompte final de la péréquation 2017 nous avons reçu du canton une ristourne de CHF 215'316.--. Suite aux recettes d'impôts 2018, il découle après l'analyse provisoire du décompte final péréquatif 2018, qu'en 2019, nous aurons un complément à payer à l'Etat d'un montant d'environ CHF 66'100.--. De ce fait, nous avons attribué cette somme au fonds de réserve « péréquation ».

Amortissements et investissements

	Amortissements	Investissements	Solde au bilan
Réseau d'épuration	45'400.00		241'600.00
Hameau des Vernes Eau Potable	4'800.00		75'300.00
Equipement épuration Le Pommeret	2'800.00		72'400.00
Routes du village	55'585.50		714'560.00
Equipement routes Le Pommeret	2'200.00		54'900.00
Syndicat AF Mujon	33'407.00	37'807.00	918'800.00
Station épuration ARCC	4'800.00		400.00
Chemin de l'Eglise	3'100.00		49'800.00
Eau potable	32'000.00		265'000.00
Equipement eau potable Le Pommeret	700.00		17'100.00
Ancien congélateur	34'500.00		854'300.00
Rénovation grande salle		60'976.95	60'976.95

Fonds de réserve

	Attributions	Prélèvements	Solde au bilan
Fds réserve protection civile affectée			86'479.00
Fds réserve défense incendie affectée		20'000.00	10'000.00
Fds réserve Chemins		1'400.00	0.00
Fds réserve travaux futurs	250'000.00		1'395'660.00
Fds réserve pertes débiteurs			110'000.00
Fds réserve péréquation	92'300.00		92'300.00
Fds réserve eau potable affectée	24'800.00		187'990.00
Fds réserve eaux usées affectée	22'200.00		94'140.00
Fds réserve eaux claires affectée		1'650.00	11'840.00
Fds réserve déchetterie affectée	1'900.00		6'100.00

3. Domaines et bâtiments

Terrains

Les charges s'élèvent à CHF 17'677.60 (budget CHF 43'100.--). Aucune dépense importante n'a été effectuée pour d'éventuels gros imprévus dans l'entretien des drainages et des collecteurs. Les honoraires pour le PGA (*Plan général d'affectation*) ont été moins élevés que budgétés. Les recettes pour CHF 81'445.45 (budget CHF 80'900.--) proviennent essentiellement de l'encaissement annuel de la location des terrains communaux.

Forêts

Les charges s'élèvent à CHF 12'980.-- (budget CHF 27'930.--). Elles s'articulent essentiellement pour *des soins culturels aux lieux-dits « Les Coteaux & le Bochet » et aux frais du garde forestier*. Les recettes pour CHF 3'546.-- (budget CHF 16'200.--) proviennent essentiellement d'une petite vente de bois du « Bochet » et de la subvention de l'Etat de Vaud pour la gestion des forêts.

Grande salle, bâtiment communal « ancien congélateur », bâtiment communal principal, collège, église, stand de tir et autres bâtiments

Pour tous les bâtiments, les charges courantes annuelles suivent le budget.

- **la Grande salle** : Aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, conciergerie, petits entretiens et réparations. Diverses analyses altimétriques, acoustiques, énergétiques & divers sondages des sols, du toit et des façades du bâtiment ainsi que des honoraires d'architecte ont été réalisées pour la somme de CHF 53'467.70* (budget CHF 50'000.--) en vue de sa rénovation. Les locations se montent à CHF 6'728.-- entre les écoles et les privés.
- **bâtiment communal « ancien congélateur »** : Aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, honoraires de la gérance, amortissement, intérêts bancaires. Une réfection des joints du carrelage au sol de la boulangerie a été effectuée. Les locations se montent à CHF 57'552.--.*

- **le collège** : Aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, conciergerie, petits entretiens et réparations*. Le revêtement de la cour d'école a été réalisé et la sonnerie du clocher a été révisée. L'encaissement des locations se monte à CHF 31'000.-- entre les écoles et le jardin d'enfants « Le Timatou ».
- **l'église** : Aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, conciergerie, petits entretiens et réparations*. Le rafraîchissement de la salle de paroisse (peinture et changement des fenêtres) est en cours de réalisation, les devis se montent à CHF 17'304.85. Le revêtement du parking autour de l'église a été réalisé. Le revenu de location par la Paroisse se monte à CHF 15'250.--. La participation de la commune de Suscévaz pour ce bâtiment est terminée.
- **le bâtiment communal** : Aucune autre dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment à part les frais d'usage courant soit : *électricité, chauffage, assurances, conciergerie, honoraires de la gérance, divers travaux d'entretien de l'immeuble et des appartements*. Une réparation du carrelage aux WC du bureau communal a été effectuée. Les locations se montent à CHF 101'526.05 entre la poste, les appartements et le bureau communal.
- **Stand et ligne de tir** : Aucune dépense importante n'a été effectuée pour ce bâtiment. Des réparations à la toiture, suite à une tempête du mois de décembre 2018 et sur la porte d'entrée du bâtiment ont été réalisées.

Dans les investissements, la rénovation de la grande salle est en cours et les premiers travaux de génie civil s'élèvent à CHF 60'976.95. Au 31.12.2018, ce montant est reporté au compte du bilan de cet objet.

4. Travaux

Routes et chemins, parcs, promenades, cimetière

Les charges s'élèvent à CHF 214'906.70 (budget CHF 215'920.--), contre des revenus de CHF 19'528.95 (budget CHF 1'400.--). Elles s'articulent essentiellement à l'entretien des routes et des chemins pour CHF 26'711.35, vidange des sacs de routes & chemins, curage du dessableur Rue du Tedex, travaux de modification de la route des Grébeires & réparations du chemin de la Tuilière. Les travaux à l'éclairage public par la pose de bacs en acier sur le chemin de Clos-Cugnez s'élèvent à CHF 21'464.85. Les frais de nettoyages et de balayages des routes se montent à CHF 16'798.40. Une subvention de l'Etat de Vaud de CHF 17'633.90 nous a été attribuée pour l'assainissement du bruit routier sur le Pont du Mujon.

Les frais d'entretien parcs & cimetière s'élèvent à CHF 40'337.35 (budget CHF 45'300.--), englobant essentiellement des frais d'entretien et nettoyages courants du domaine public, au changement du grillage au terrain de football et à la réparation de l'écoulement de la fontaine du Bras d'Or. L'achat de deux bancs en pierre pour le chemin de Clos-Cugnez vient compléter les charges. La location des places de parc s'élève à CHF 3'500.--.

Au bilan nous avons déboursé la somme de CHF 25'000.-- sur le compte « Fonds spéciaux » pour une œuvre culturelle « Sculpture Les Matous » que vous pourrez admirer sur la barrière du Pont du Mujon.

Ordures ménagères et déchetterie

Les frais d'élimination et de transports des ordures ménagères ainsi que du compost s'élèvent à CHF 72'972.35 (budget CHF 67'300.--). L'aménagement autour des trois points des moloks a été réalisé pour un montant de CHF 3'939.80. La taxe annuelle pour l'élimination des ordures est encaissée pour un montant total de CHF 45'379.30. La ristourne par la Strid pour les sacs vendus se monte à CHF 22'319.88. Pour cette année 2018, nous relevons que le total des recettes couvre les frais de fonctionnement de ce poste. D'ailleurs, une attribution au fonds de réserve « déchetterie » a été comptabilisé pour CHF 1'900.--.

Réseau d'égouts et d'épuration

Les frais du réseau d'égouts et d'épuration s'élèvent à CHF 179'627.15 (budget CHF 174'000.--) contre des recettes d'encaissement de taxes pour CHF 179'574.15 (budget CHF 156'200.--). Ces recettes reflètent la taxe d'épuration annuelle et les taxes uniques de raccordement pour CHF 35'586.10 relatives aux permis de construire délivrés en 2018 que nous ne pouvons pas évaluer. Les frais d'exploitation de la STEP intercommunale s'élèvent à CHF 83'320.70 en augmentation de 13 % par rapport à 2017. Cette hausse est due essentiellement au prix de vente du m³ d'eau par la commune de Suscévaz ainsi qu'aux frais de l'ARCC : nombreuses heures d'interventions sur la pompe d'alimentation de la centrifugeuse endommagée par des cailloux et changement de cette pompe avec installation d'un piège à cailloux pour CHF 11'630.--. Nous avons tout de même attribué la somme de CHF 22'200.-- au fonds de réserve « eaux usées »

Aucune dépense particulièrement inattendue pour l'entretien du réseau épuration n'a été effectuée en 2018.

Réseau eaux claires

Ce poste séparé depuis la mise en fonction du nouveau règlement de l'épuration représente le 40 % des charges du réseau d'égouts et d'épuration. Les frais s'élève à CHF 48'417.75 (budget CHF 32'610.--) contre des recettes de taxes pour CHF 48'409.05 (budget CHF 32'580.--). Ces recettes reflètent la taxe d'eau claire annuelle et les taxes uniques de raccordement pour CHF 15'167.90 relatives aux permis de construire délivrés en 2018 que nous ne pouvons pas évaluer. Au lieu-dit « à la Grange Décoppet », nous avons eu des dépenses inattendues pour la création d'une chambre de conduite, pour des recherches de fuites et pour des honoraires d'études pour un raccordement d'alimentation des fontaines. Nous avons prélevé la somme de CHF 1'650.-- sur notre fonds de réserve « eaux claires » pour couvrir ce dicastère.

Toutes les autres charges courantes annuelles pour ce dicastère « travaux » suivent le budget.

5. Instruction publique et cultes

Enseignement primaire et secondaire

Les dépenses s'élèvent à CHF 299'648.84 (budget CHF 256'000.--) Elles sont établies sur la base du budget et des comptes de l'Entente intercommunale scolaire d'Yverdon et environs.

Temples et cultes

Le coût de la paroisse Montagny-Champvent : CHF 8'459.60 a été entièrement comptabilisé sur ce poste tandis que la location de l'église de Method a été comptabilisée directement sur le bâtiment de l'église.

Aucune dépense particulièrement importante n'a été effectuée en 2018 dans les autres dicastères par rapport au budget.

6. Police

Corps de police

Participation annuelle versée au Canton pour la réforme policière CHF 54'230.-- (budget CHF 55'800.--). On note une légèrement diminution de 5.5 % par rapport à 2017.

Contrôle des habitants

Les frais se limitent uniquement à l'établissement de permis de travail et de pièces d'identité. Les émoluments représentent l'encaissement de ceux-ci.

Police sanitaire

Les dépenses se limitent uniquement à l'élimination habituelle des déchets carnés et les recettes à l'encaissement des taxes d'enfouissement y relatif.

Défense incendie

Les frais de la défense incendie s'élèvent à CHF 22'414.-- (budget CHF 25'600.--). Les charges du nouveau regroupement SDIS Régional du Nord Vaudois s'élèvent à CHF 21'814.-- à raison de CHF 39.33/habitant. Dans le but de liquider notre fonds de réserve « incendie », il a été décidé de prélever chaque année la couverture nécessaire pour équilibrer ce dicastère. Pour l'année 2018 le prélèvement sur le fonds de réserve incendie s'élève à CHF 20'000.--.

Protection civile :

Participation annuelle à l'ORPC Jura-Nord Vaudois pour CHF 10'695.90 (budget CHF 10'720.--), soit CHF 17.42/habitant. Cependant dans le cadre de la liquidation de l'ancienne entité « l'ORPC Yverdon & environs », une contribution de CHF 6'666.95 nous a été restituée.

7. Sécurité sociale

Les dépenses s'élèvent à CHF 544'171.65 (budget CHF 505'570.--). Une augmentation drastique de l'accueil de jour des enfants et de l'unité d'accueil temporaire de midi (UAPE) pour les élèves vient gonfler ce poste. Notre commune gère les comptes de cet accueil et participe aux frais avec les communes de Chamblon, Treycovagnes et Suscévaz. Une participation des parents vient compléter les charges de ce dicastère. En 2018, le coût pour notre commune s'élève à CHF 13'853.70 contre CHF 8'808.60 en 2017. La facture sociale a également augmenté d'environ CHF 23'600.-- par rapport à 2017 pour atteindre CHF 340'864.--. En plus, il découle après l'analyse provisoire du décompte final péréquatif 2018 de la facture sociale, qu'en 2019, nous aurons un complément d'environ CHF 25'900.-- à payer à l'Etat. De ce fait, nous avons attribué cette somme au fonds de réserve « péréquation ».

La participation : *pour l'accueil de jour des enfants, pour le Centre social régional et pour l'organisme médico-social vaudois, aide & soins à domicile*, se monte au total à CHF 110'347.95. Une augmentation de 20 % par rapport à 2017.

8. Services industriels

Service de l'eau potable

Les dépenses se montent à CHF 229'039.80 (budget CHF 186'360.--). Depuis le 1^{er} avril 2017, nous achetons l'eau potable à la SAGENORD au prix de CHF 1.60/m³. Pour cette année l'achat de l'eau nous a coûté CHF 119'050.90. A relever les dépenses importantes : *divers entretiens, dépannages & remplacement de modules et de câbles de liaison de pompage au Réservoir pour CHF 17'693.30. Des honoraires pour l'élaboration du PDDE (Plan directeur distribution d'eau - système alimentation d'eau potable) & des contrôles caméra des câbles de commande des vannes ont été effectués pour CHF 7'015.30.* Les recettes de vente d'eau s'élèvent à CHF 228'590.50 (budget CHF 151'650.--). Ces recettes reflètent la vente d'eau consommée et les taxes uniques de raccordement pour CHF 78'136.30 relatives aux permis de construire délivrés en 2018 que nous ne pouvons pas évaluer. Nous avons attribué la somme de CHF 24'800.-- au fonds de réserve « eau potable »

Résultat de clôture :

Grâce à des entrées insoupçonnées, uniques & non maîtrisables, lors de l'élaboration d'un budget, les entrées d'impôts des personnes physiques, des gains immobiliers, des droits de mutation et une ristourne de la péréquation 2017 sont venus gonfler nos recettes pour un total d'environ CHF 474'600.--. Au vu de cela nous avons basculé la somme de CHF 250'000.-- au fonds de réserve « travaux futurs » Ainsi les comptes 2018 présentent un excédent de recettes de CHF 56'485.93.



COMMUNE DE METHOD
COMPTES 2018 - COMPTE DE FONCTIONNEMENT

DIRECTION	SECTIONS	Charges 2018	Budget 2018	Charges 2017	Produits 2018	Budget 2018	Produits 2017
Administration générale	1	457 843.27	435 250.00	417 739.80	101 175.60	71 600.00	84 942.55
	10 Autorités	92 114.20	92 000.00	91 905.30	13 000.00	12 000.00	11 000.00
	11 Administration	359 867.57	337 400.00	320 615.50	88 175.60	59 600.00	73 942.55
	15 Affaires culturelles	5 861.50	5 850.00	5 219.00			
Finances	2	716 180.36	390 140.00	435 352.04	2 180 190.77	1 752 500.00	1 661 294.16
	21 Impôts	27 068.40	21 500.00	51 052.22	1 505 370.49	1 297 700.00	1 246 023.66
	22 Service financier	439 111.96	368 640.00	359 299.82	674 820.28	454 800.00	415 270.50
	23 Amortissement & réserve	250 000.00		25 000.00			
Domaines et bâtiments	3	275 318.00	330 350.00	220 073.90	301 115.15	317 450.00	303 252.40
	31 Terrains	17 677.60	43 100.00	18 547.30	81 445.45	80 900.00	80 910.15
	32 Forêts	12 980.00	27 930.00	18 874.30	3 546.00	16 200.00	11 543.00
	35 Bâtiments	244 660.40	259 320.00	182 652.30	216 123.70	220 350.00	210 799.25
Travaux	4	556 161.30	535 130.00	1 000 134.81	321 269.93	264 780.00	797 207.20
	43 Routes	214 906.70	215 920.00	642 650.05	19 528.95	1 400.00	476 153.30
	44 Parcs, cimetière	40 337.35	45 300.00	47 731.55	4 335.00	13 600.00	12 842.50
	45 Ordures, déchets	72 872.35	67 300.00	116 244.45	69 422.78	61 000.00	114 821.90
	46 Réseau Egouts - Epuration	228 044.90	206 610.00	193 508.76	227 983.20	188 780.00	193 389.50
Instruction publique et cultes	5	299 648.84	256 000.00	274 699.50	0.00	1 200.00	701.25
	51 Enseign. primaire	185 761.40	100 000.00	121 221.65	0.00	0.00	0.00
	52 Enseign. secondaire	99 646.95	152 000.00	152 519.25	0.00	0.00	0.00
	54 Off. orient. profess.	819.35	1 000.00	874.30	0.00	0.00	0.00
	58 Temples et cultes	13 421.14	3 000.00	84.30	0.00	1 200.00	701.25
Police	6	94 566.05	97 120.00	100 798.85	37 541.25	6 500.00	35 490.20
	61 Corps de police	54 230.00	55 800.00	57 383.00	1 996.00	0.00	1 786.00
	62 Contrôle des habitants	1 939.45	2 300.00	2 347.45	4 076.50	4 800.00	4 980.00
	63 Police sanitaire	5 214.80	2 700.00	4 118.65	4 801.80	1 700.00	4 122.00
	64 Service des inhumations	71.90	0.00	514.70	0.00	0.00	0.00
	65 Défense c/incendie	22 414.00	25 600.00	25 530.40	20 000.00	0.00	24 554.20
	66 Protection civile	10 695.90	10 720.00	10 904.65	6 666.95	0.00	48.00
Sécurité sociale	7	544 171.65	505 570.00	452 474.13	59 532.00	55 900.00	78 506.05
	71 Service social	119 691.65	105 920.00	81 192.13	53 206.00	55 900.00	34 492.05
	72 Prévoyance sociale + santé publique	424 480.00	399 650.00	371 282.00	6 326.00	0.00	44 014.00
Services industriels	8	229 039.80	186 360.00	201 532.50	228 590.50	151 650.00	201 499.65
	81 Service des eaux	229 039.80	186 360.00	201 532.50	228 590.50	151 650.00	201 499.65
Total des charges et revenus		3 172 929.27	2 735 920.00	3 102 805.53	3 229 415.20	2 621 580.00	3 162 893.46
Excédent de (produits) ou de charges					(56 485.93)	114 340.00	(60 087.93)
Totaux		3 172 929.27	2 735 920.00	3 102 805.53	3 172 929.27	2 735 920.00	3 102 805.53

Method, le 31.12.2018/nc

Pour plus de détails sur les comptes, vous pouvez les consulter en vous adressant directement à la bourse communale.

COMMUNE DE MATHOD

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX

Au conseil général de la commune de MATHOD

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de votre commune, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

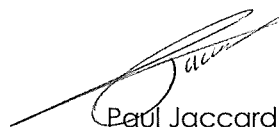
Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Mathod alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 6 mai 2019

OFICO
Fiduciaire SA



Paul Jaccard
Expert-réviseur agréé



Roberto Francioli
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable